

# Chargé

Ce tarif a été créé le **8 juillet 1759** par déclaration du parlement

Cela concernait : lettres ; paquets de lettres et papiers pour un double port sans indemnité.

Par là, la Poste était **Chargée** de faire parvenir dans de bonnes conditions. On assurait donc la transmission en dehors du courrier banal. La Poste était **déchargée** en cas de vol, en faisant procès-verbal auprès des autorités judiciaires.

## **Tarif du 31/05/1786**

Possibilité d'insérer des effets dans les lettres chargées (indemnité max 150 livres)

*C'est à partir de là que la confusion apparaît, car le contenu avait une charge (valeur)*

## **Tarif du 01/01/1792**

En Port Payé obligatoirement

## **Tarif du 01/03/1829**

Création du **Recommandé** qui va apporter la confusion auprès des philatélistes  
A destination de Paris seulement. Ne contient aucune valeur donc pas de remboursement en cas de perte. Délivré contre décharge. Le courrier peut être non affranchi et adressé en Poste Restante.

## **Tarif du 01/09/1844**

Recommandation étendue à tous les bureaux

## **Tarif du 01/01/1849**

**Recommandés et Chargés** : double port, affranchissement obligatoire.

## **Tarif du 01/07/1850**

**Recommandés** : + 25 cent. **Chargés** : double port

## **Tarif du 01/07/1854**

**Recommandés** : supprimés, assimilés à lettres **Chargées**

**Chargés** : + 20 cent. (affranchissement obligatoire)



Chargé 1<sup>er</sup> échelon  
Bureau à bureau

A partir de là que des Chargés avec valeurs ou non

### Tarif du 06/07/1859

Les valeurs déclarées sont adressées avec une taxe fixe correspondant à **CHARGÉ**

*Pour détails voir les tarifs postaux à partir de 1854*

### Tarif du 01/02/1873

Rétablissement de la **Recommandation** (voir tarif à partir de 1871).

*Ensuite les deux (Recommandé et Chargé) seront utilisés.*



Ici en tout 4f50  
Soit 50c CHARGE  
2f80 pour valeur de  
1400 f (20 x 14)  
Et 4<sup>ème</sup> échelon de la  
lettre à 1f20

Même sous bande est  
considéré comme une lettre :  
donc Recommandé 1<sup>er</sup>  
échelon : 25+50c.



Lettre 2<sup>ème</sup> échelon en  
Recommandé soit :  
40+50=90c. (3x30c.)  
Le R de recommandé date  
d'avant la suppression des  
Recommandés.



Guy SEVIN